

EB52.R21 Aide sanitaire aux réfugiés et personnes déplacées dans le Moyen-Orient

Le Conseil exécutif,

Vu la résolution WHA26.56 sur l'aide sanitaire aux réfugiés et personnes déplacées dans le Moyen-Orient

1. DÉCIDE de renvoyer à un comité *ad hoc* composé du D^r Esther Ammundsen, du D^r A. Sauter et du Professeur J. Tigyi le choix des trois Etats Membres qui désigneront les experts appelés à constituer le comité spécial visé au paragraphe 1 du dispositif de la partie B de la résolution WHA26.56;
2. RAPPELLE ses discussions ¹ relatives aux critères pour le choix des trois Etats Membres ainsi qu'à la composition du comité spécial d'experts, notamment en ce qui concerne les domaines de spécialisation des experts à désigner;
3. DEMANDE au comité *ad hoc* de commencer par prendre contact avec les Membres mentionnés au cours de la discussion au Conseil exécutif et d'achever la constitution du comité spécial d'experts aussitôt que possible et de préférence avant le 15 juillet 1973; et
4. PRIE le comité *ad hoc* de faire rapport sur les mesures prises au Conseil exécutif à sa cinquante-troisième session.